

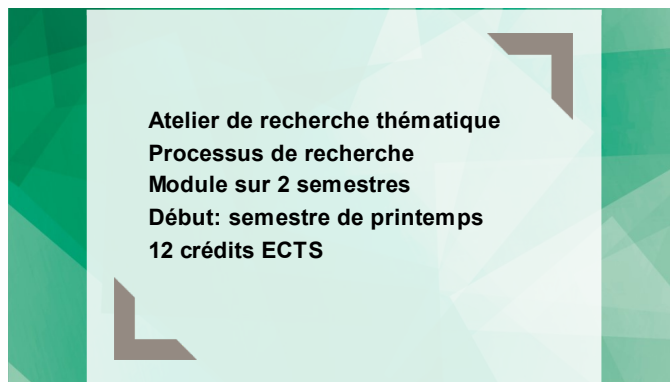
## Atelier de recherche thématique dans une équipe de recherche (ART-ER)

### Organisation

**Jour** : Un jour par semaine, à convenir

**Horaire** : à convenir

**Lieu** : Hautes écoles du domaine travail social de la HES-SO ou SUPSI



### Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

En fonction des places disponibles au sein des équipes de recherche des HETS et de la SUPSI, un Atelier de recherche thématique peut être suivi dans le cadre d'une équipe de recherche déjà constituée (ART-ER).

Le nombre de places disponibles varie selon les années.

Les ART-ER se déroulent selon les mêmes modalités que les ART inscrits au programme du MATS.

Cette modalité permet aux étudiant-e-s d'être intégré-e-s dans une équipe de recherche ou de projet et ainsi d'acquérir une expérience dans le domaine de la pratique de la recherche ou du développement de projet.

**Le contenu spécifique de chaque ART-ER est déterminé par le contexte de la recherche ou du projet qui accueille l'étudiant-e.**

**A la fin du module, les étudiant-es seront capables de :**

1. Contribuer à un processus de recherche ou de développement de projet :
  - Mettre en œuvre des outils théoriques et méthodologiques de la recherche ou du développement de projet ;
  - Comprendre et identifier les enjeux éthiques et déontologiques d'une recherche ou d'un projet ;
  - Adopter une posture réflexive par rapport à la démarche de recherche ou de projet ;
  - Rédiger un rapport de recherche ;
  - Restituer et communiquer des résultats de recherche.



2. Situer l'objet de la recherche ou du projet dans le champ actuel des connaissances et son intérêt/utilité pour l'enseignement et les pratiques professionnelles.

**Le travail réalisé pourra, en cas d'accord des parties prenantes, être poursuivi dans le module Travail de Master.**

## Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation de ce module comprend la rédaction et la présentation d'un rapport :

### 1. Rapport écrit

Au terme du second semestre de l'ART-ER, l'étudiant·e rédige un rapport final de 25-30 pages qui comprend les éléments suivants :

- Le rappel des objectifs de l'ART-ER ;
- La liste des activités et les travaux réalisés dans le cadre de l'ART-ER ;
- Sa contribution à la recherche ou au projet ;
- L'auto-évaluation des acquis dans le domaine de la recherche ou du développement de projet ;
- Les éventuelles perspectives en lien avec l'ART-ER (travail de master ou autre).

Le rapport écrit est à remettre à la ou au responsable de l'ART-ER, à l'échéance indiquée dans le contrat, dans la perspective d'une présentation orale planifiée durant la session d'examens du semestre durant lequel l'ART-ER prend fin.

L'évaluation du rapport prend en considération les critères suivants :

- Capacité à situer l'objet de la recherche ou du projet dans le champ actuel des connaissances, ainsi que son intérêt/utilité pour l'enseignement et les pratiques professionnelles ;
- Capacité à mobiliser les références théoriques et les concepts (compréhension et appropriation de la problématique et de la théorie de la recherche) ;
- Pertinence méthodologique (qualité des travaux réalisés dans le cadre de l'ART-ER, respect des normes éthiques) ;
- Capacité à adopter une posture réflexive par rapport à la démarche de recherche ou de développement de projet ;
- Respect des aspects formels (orthographe, syntaxe, citations, références bibliographiques, etc.) ;
- Cohérence de la structure du texte.

### 2. Présentation orale

La présentation orale de 20 minutes aura lieu lors de la session d'examens.

L'évaluation de la présentation prend en considération les critères suivants :

- Maîtrise de la recherche ou du projet présenté ;
- Argumentation sur la pertinence de la démarche ;
- Identification des enjeux pour le Travail social ;
- Qualité de la présentation.



